



Rétablissez-moi !

Résumé

Ensemble, les élèves étudient les projets de rétablissement d'une espèce en péril, avant d'élaborer une proposition, y compris un rapport budgétaire, susceptible de convaincre une société ou un organisme de bienfaisance de financer la poursuite de ces projets.

Info sur l'activité

Niveaux : 7^e et 10^e années (1^{ère} et 3^e secondaire).

Matières : Interactions au sein des écosystèmes; durabilité des écosystèmes; sciences; géographie; sciences économiques; gestion des affaires.

Durée prévue : une période de 60 minutes pour la discussion, une période de 60 minutes pour la recherche et la compilation des résultats et une période de 60 minutes pour les exposés. Travail à la maison pour terminer le travail en équipe et la recherche.

Matériel : document à distribuer : feuille d'instructions.

Résultats d'apprentissage

Interactions au sein des écosystèmes

Choisir et intégrer des renseignements de diverses sources imprimées ou électroniques ou de différentes parties d'une même source (p. ex., compiler des renseignements tirés de divers livres, magazines, brochures et sites Internet et de conversations avec des professionnels, sur le rôle des micro-organismes dans la conservation des aliments).

Indiquer et évaluer des applications possibles des découvertes (p. ex., déterminer le nombre maximum de visiteurs qu'on peut admettre dans une zone fragile comme une réserve ou un parc écologique).

Durabilité des écosystèmes

Expliquer comment un changement de paradigme peut modifier la vision scientifique du monde (p. ex., donner des exemples qui illustrent le passage d'une vision du monde centrée sur les humains à une autre axée sur

les relations réciproques entre toutes les espèces ou la reconnaissance du fait que, sur Terre, tous les facteurs biotiques et abiotiques sont reliés).

Analyser l'impact des facteurs externes sur les écosystèmes.

Contexte

Les espèces sauvages ne se limitent pas aux oiseaux et aux mammifères. Ce terme englobe également les reptiles, les amphibiens, les poissons, les insectes, les arbres, les arbustes et une foule d'autres organismes. À l'automne 2003, 441 espèces étaient désignées par le COSEPAC comme faisant partie d'une des cinq catégories d'espèces en péril. Ces catégories sont les suivantes : espèce disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée et préoccupante (voir en page 3).

Les gouvernements et de nombreux partenaires non gouvernementaux participent à la planification du rétablissement de plusieurs de ces espèces. D'autres groupes voués à la conservation travaillent à la protection d'habitats, afin que les espèces qui ne sont pas encore menacées ne le deviennent pas. Il est important de reconnaître que la prévention est beaucoup moins coûteuse et compliquée que le rétablissement – quand il s'agit de reproduire la nature dans toute sa complexité, nous ne pouvons que faire de notre mieux avec les connaissances que nous possédons. Le grand nombre d'espèces en péril et le caractère unique de chacune d'elles font que plusieurs équipes de rétablissement sont à l'œuvre, dans des projets de conservation très variés, afin de contribuer à les protéger.

Les projets de conservation des espèces sauvages peuvent comporter plusieurs activités scientifiques, dont les suivantes :

- le suivi et la gestion des données – surveiller la santé et la vigueur des espèces sauvages;
- la prévention – éviter la perte de biodiversité par l'aménagement des paysages et des bassins hydrographiques;
- l'évaluation – mettre en œuvre des processus nationaux et provinciaux d'évaluation environnementale;
- la protection – collaborer avec les propriétaires terriens pour favoriser l'intendance, définir l'habitat des espèces en voie de disparition et menacées et dresser la carte des habitats;
- le rétablissement – mettre en œuvre des stratégies de rétablissement qui favorisent les espèces tout en approfondissant les connaissances scientifiques;
- la participation du public – faire participer davantage le public à la protection des espèces en péril;
- les programmes d'éducation pour les jeunes – créer des programmes d'intendance pour stimuler la participation de jeunes bénévoles.

Dans un effort de conservation des espèces en péril, de nombreux projets de rétablissement sont en cours au Canada. Prenons l'exemple de la martre de Terre-Neuve, une sous-espèce reconnue de la martre d'Amérique indigène de l'île de Terre-Neuve. Sa population et sa distribution sont en déclin depuis le début des années 1900, en raison du piégeage excessif et de la perte d'habitats due à l'exploitation forestière et aux feux de forêt. Actuellement, elle est classée comme étant en voie de disparition au Canada, et une des dernières populations de cette espèce se trouve principalement dans la partie sud-ouest de la province.

Aujourd'hui, le piégeage de la martre est interdit et une réserve faunique de 2 100 kilomètres carrés a été établie dans le sud-ouest de Terre-Neuve pour protéger la plus

grande population qui subsiste. Les scientifiques espèrent que cette réserve et d'autres du même type serviront de secteurs sources, d'où la martre pourra se disperser pour rejoindre les territoires qu'elle occupait auparavant. En 2002, une équipe de rétablissement de la martre a approuvé plusieurs projets qui visent à découvrir les habitats actuels et potentiels et à déterminer les effets possibles des projets d'exploitation forestière, ce qui contribuera à la fois à protéger et à conserver la population de martres.

De nombreux partenaires participent à cette activité de rétablissement. Corner Brook Pulp and Paper Ltd. (CBPP), une filiale de Kruger Inc., gère plus de deux millions d'hectares (cinq millions d'acres) de forêt dans l'île de Terre-Neuve. Cette société, qui s'est engagée à maintenir un écosystème forestier sain et diversifié, a financé une étude technique sur deux ans, visant à enquêter sur l'impact de l'exploitation forestière sur la martre de Terre-Neuve. En outre, elle continue de soutenir la recherche à long terme sur la martre d'Amérique. Dans la région de Little Grand Lake, les activités forestières ont cessé et les promoteurs de l'établissement d'une réserve pouvant servir de refuge à la martre de Terre-Neuve bénéficient du soutien de CBPP.

Un autre excellent exemple de recherche et de soutien au bénéfice des espèces en péril est celui de la marmotte de l'île Vancouver. Tout comme Corner Brook Pulp and Paper le fait à l'est, Timber West et Weyerhaeuser, de concert avec une foule d'autres organisations, offrent leur aide sous forme de main-d'œuvre, de recherche, de soutien et de temps pour aider à mettre en œuvre le plan de rétablissement de la marmotte, solliciter le financement nécessaire et réaliser les activités connexes de sensibilisation du milieu des affaires et du public. (www.marmots.org/homepage.html)
(en anglais)

Plus nous en savons sur l'importance de la biodiversité et les relations entre les différents types d'espèces, plus il sera facile de mettre en œuvre des projets, comme celui du rétablissement de la martre, pour protéger, conserver et tenter de rétablir les espèces en péril.

Il existe de nombreux sites Web qui décrivent les projets, de rétablissement en cours partout au Canada. En voici quelques-uns que vous pouvez recommander à vos élèves pour leur recherche :

www.wildernesscommittee.mb.ca/species.htm (en anglais)

www.wildspace.ec.gc.ca/sar-f.html

www.retablissement.gc.ca

www.cosepac.gc.ca

www.ontarioparks.com/french/sar-link.html (comprend une liste de liens clés vers des organismes qui participent à des projets de rétablissement des espèces en péril)

Procédure

1

Lancez une discussion de révision sur les espèces en péril.

Q : Qu'est-ce qu'une espèce en péril ? Pouvez-vous en nommer quelques-unes qui vivent dans votre région ?

Q : Quelles sont les différentes catégories d'espèces en péril ?

R : Disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée et préoccupante.

Q : Nommez quelques raisons qui font que des espèces sont en péril.

R : L'agriculture, l'exploitation forestière et le développement urbain ont entraîné la perte d'habitats; l'intrusion d'espèces envahissantes; le braconnage ou la surexploitation, etc.

Q : Pourquoi y a-t-il des espèces en péril alors que d'autres sont plus abondantes qu'elles ne l'étaient il y a 100 ans (p. ex., le cerf de Virginie) ?

Q : Quel genre d'activités faudrait-il entreprendre pour aider à protéger et à conserver les espèces en péril ?

R : Politiques et mesures législatives visant à protéger les habitats; mouvements de citoyens et intendance; projets réalisés par des organisations de conservation non gouvernementales; éducation.

Q : Qui doit payer ?

R : Organismes subventionnaires privés; bénévoles; gouvernement; bailleurs de fonds (sociétés, État, particuliers).

2

Poursuivez la discussion sur les sources possibles de financement des projets de rétablissement.

Les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux sont le fer de lance des efforts de financement, aidés par des groupes comme le Réseau canadien de forêts modèles, des sociétés forestières privées, des organisations philanthropiques, des organismes non gouvernementaux, y compris la Fédération canadienne de la nature, Canards Illimités Canada, le Fonds mondial pour la nature, la Société pour la nature et les parcs du Canada, etc.

Aidez les élèves à dresser une liste des points que les éventuels donateurs pourraient considérer avant de décider s'ils doivent apporter un soutien financier aux projets de rétablissement d'une espèce en péril. Inscrivez les suggestions des élèves au tableau ou sur un tableau à feuilles mobiles. Les questions suivantes pourraient être abordées :

Q : Quel montant estime-t-on nécessaire à la poursuite de la recherche et du rétablissement ?

Q : Pour les organismes, quelles sont les éventuelles possibilités commerciales liées au financement ?

Q : Quelles sont les chances de succès du projet de rétablissement ? Comment prévoit-on mesurer le succès ?

Q : Les initiatives des gouvernements peuvent-elles générer des fonds de contrepartie (y a-t-il d'autres sociétés ou organismes qui financent le projet) ?

3 **Divisez la classe en équipes de trois ou quatre élèves.** Expliquez aux élèves que leur défi consiste à choisir une espèce en péril, à examiner les projets en cours pour son rétablissement, à évaluer sa situation et à rédiger un rapport qui justifie la poursuite du financement de ces projets. (Vous pouvez aussi leur demander d'écrire une lettre de présentation pour solliciter du financement.)

Le projet de recherche des élèves doit comprendre les renseignements suivants :

- le nom de l'espèce – nom français et nom latin;
- un bref aperçu de l'histoire naturelle de l'espèce – donner des renseignements généraux sur les lieux et les conditions qui favorisent la survie et le développement de l'espèce;
- la situation de l'espèce en péril avant le projet de rétablissement;
- le projet de rétablissement – le responsable et le contenu du projet;
- les causes de la mise en péril de l'espèce;
- les organisations internationales (comme le Fonds mondial pour la nature, les Nations Unies, etc.) qui ont soutenu l'espèce, le cas échéant;
- les résultats du projet de rétablissement et les raisons de sa réussite ou de son échec;
- les raisons pour lesquelles ils croient que l'espèce doit être rétablie;
- des suggestions pour améliorer le projet de rétablissement.

Remarque : Les élèves peuvent utiliser les sujets ci-dessus comme thèmes de recherche pour leur rapport et leur exposé. Chaque élève de chaque équipe peut mener sa propre recherche sur un ou deux sujets. Ensuite, les équipes n'ont qu'à réunir tous les renseignements dans un seul rapport.

4 **Lorsque les élèves ont terminé leur recherche et leur rapport d'équipe,** ils doivent préparer un exposé de 10 minutes à l'intention de leurs camarades. Ils y décriront leurs conclusions et réclameront des fonds supplémentaires pour les projets de rétablissement de leur espèce en péril. L'exposé doit se faire à l'aide de graphiques, de photos, de statistiques, de budgets, d'échéanciers, etc. qui peuvent servir à appuyer la demande de financement.

5 Expliquez aux élèves que la classe représente les éventuelles organisations subventionnaires. Comme ces dernières ne peuvent financer que trois projets, elles doivent déterminer les projets jugés prioritaires. Demandez aux élèves de poser des questions durant les exposés puis, à l'aide des critères indiqués à la 2^e étape, de choisir les trois meilleurs projets, par ordre de priorité.

6 **À la fin du dernier exposé, les élèves peuvent faire leur choix de priorités.** Ils doivent accorder trois points au projet le plus important (et qui a les meilleures chances de succès), deux points à leur deuxième choix et un point à leur troisième choix. Ainsi, vous pouvez déterminer quels sont les trois exposés qui ont fourni les renseignements les plus convaincants et fait ressortir le plus grand besoin d'activités de conservation et de recherche au profit des espèces en péril.

Prolongements

À partir du meilleur projet, demandez aux élèves d'apporter des suggestions d'utilisation des fonds supplémentaires pour élaborer un projet de rétablissement amélioré. Les élèves peuvent envisager des moyens d'améliorer ou d'agrandir l'habitat actuel, d'atténuer la destruction de l'habitat, etc. Les mesures peuvent comprendre notamment des projets d'éducation publique et de communication dans le but d'amener les jeunes, les propriétaires terriens et le grand public à participer au programme.



La marmotte de
l'île de Vancouver
*Marmota
vancouverensis*

Rétablissez-moi !

Feuille d'instructions

Votre équipe doit faire une recherche sur une espèce en péril au Canada qui a fait ou qui fait actuellement l'objet d'un projet de rétablissement visant à améliorer sa situation d'espèce en péril.

Votre recherche doit comprendre les renseignements suivants :

- le nom de l'espèce;
- un bref aperçu de l'histoire naturelle de l'espèce;
- la situation de l'espèce en péril avant le projet de rétablissement;
- les causes du déclin de l'espèce;
- la nature du projet de rétablissement – le responsable et le contenu du projet;
- les raisons pour lesquelles vous croyez que l'espèce doit être rétablie;
- les résultats du projet de rétablissement et les raisons de sa réussite ou de son échec;
- des suggestions pour améliorer le projet de rétablissement;
- les organismes internationaux (comme le Fonds mondial pour la nature, les Nations Unies, etc.) qui ont soutenu l'espèce, le cas échéant.

Vous devez compiler un rapport, mentionnant les renseignements ci-dessus, qui vous servira à solliciter du financement pour poursuivre la recherche sur votre espèce en péril.

Assurez-vous de fournir toutes les justifications nécessaires pour sauver l'espèce, y compris l'importance de l'espèce et les raisons pour lesquelles le Canada doit participer aux recherches en cours.

Votre rapport doit comprendre des graphiques, des statistiques, des illustrations, des budgets, des échéanciers et d'autres données.

Voici quelques suggestions de sites Web où vous pouvez trouver des renseignements sur les projets de conservation et de rétablissement :

www.campsite24.ca

www.ontarioparks.com/french/sar-link.html

(comprend une liste de liens clés vers des organismes qui participent à des projets de rétablissement des espèces en péril)

www.retablissement.gc.ca

www.wildernesscommittee.mb.ca/species.htm *(en anglais)*

www.wildspace.ec.gc.ca/sar-f.html

